

## Modèle d'arrêté fixant le montant des indemnités dues à un commissaire enquêteur

(A utiliser quand la collectivité est autorité organisatrice de l'enquête)

*Modèle fourni à titre d'exemple. N'engage pas la responsabilité de la CNCE*

### **Arrêté portant fixation des indemnités dues au commissaire enquêteur**

Le Maire de la commune/Le Président de l'EPCI de.....

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.134-18 à R.134-21,

VU le Code de la sécurité sociale et notamment ses articles D.311-1 à D.311-4 ;

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les enquêtes prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'arrêté interministériel du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU l'arrêté n°.....en date du.....portant ouverture d'une enquête publique relative à.....et désignation de M./Mme .....en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du ....au .....relative à .....

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du.....

VU la demande d'indemnisation présentée par le commissaire enquêteur en date du .....

CONSIDERANT qu'il y a lieu de taxer les frais et vacations afférents à l'enquête susvisée ainsi qu'il suit :

....(nombre) vacations	.....euros
Frais de déplacements	.....euros
Frais de déplacements	.....euros
<b>TOTAL NET DE CHARGES</b>	<b>.....euros</b>

---

## ARRETE

**Article 1** : les vacations et les frais mentionnés précédemment sont fixés à la somme totale nette de .....euros

**Article 2** : ce montant sera versé sans délai sur le compte du commissaire enquêteur dont les références sont les suivantes :

IBAN :

BIC :

**Article 3** : la commune/l'EPCI de..... s'acquittera des cotisations et des charges sociales portant sur le montant total des vacations auprès des organismes de recouvrement selon les modalités prévues aux articles D.311-3 et D.311-4 du Code de la sécurité sociale et en informera le commissaire enquêteur.

**Article 4** : le présent arrêté sera notifié à M./Mme le commissaire enquêteur

**Article 5** : le Directeur général des services (ou autres modalités en pratique dans la collectivité) est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Article 6** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire (ou le Président d'EPCI) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de \*\*\* (ville et adresse), dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à ....., le.....

Le Maire/Le Président